

ANALYSE DES RISQUES ET BÉNÉFICES EN TERMES DE SANTÉ PUBLIQUE DE LA FUTURE LOI 21 SUR LA LAÏCITÉ DE L'ÉTAT

Les débats autour du projet de loi 21 sur la laïcité de l'État reflètent l'ampleur de ses enjeux sociétaux. Beaucoup d'opinions et d'analyses théoriques, historiques et philosophiques ont été exprimées pour ou contre le projet de loi, mais peu ou pas de données empiriques ont été présentées pour éclairer les choix politiques délicats qui s'imposent. L'objectif du présent avis est d'amorcer une analyse des bénéfices et des risques du projet de loi 21, en termes de conséquences pour la santé publique. Cette analyse préliminaire se base sur les **données probantes québécoises** disponibles, pour la période 1990-2019. Elle a été produite par des chercheurs en sciences humaines, sociales et médicales, appartenant à l'Institut Universitaire SHERPA du CIUSSS-CODIM et à l'Équipe de Recherche et Action sur les Polarisation Sociales.

Les chercheurs n'ont pas trouvé d'étude documentant des bénéfices associés aux débats passés au sujet de la réglementation du port des signes religieux au Québec (débat sur les accommodements raisonnables et sur le projet de charte des valeurs), ni d'étude décrivant des risques associés au prosélytisme religieux dans les institutions d'éducation, ou d'autres risques auxquels la présente loi viendrait remédier. Ceci ne veut pas dire que de tels bénéfices n'existent pas, mais si c'est le cas ils gagneraient à être recensés afin de justifier l'intervention législative.

Par contre, plusieurs études épidémiologiques et qualitatives soulignent les **risques d'escalade au niveau des conflits intergroupes et mettent en évidence les coûts de ceux-ci en termes d'intégration sociale des minorités et de détresse psychologique, à la fois pour les membres des minorités et de la majorité**. Ces recherches montrent que les relations intergroupes au Québec ont été et sont affectées par des dynamiques mondiales de polarisation sociale, mais aussi par les débats passés et présents autour de la place de la religion et plus largement des enjeux identitaires. Ces débats représentent des **facteurs sociétaux** capables d'influencer des **indicateurs de santé** aux niveaux individuel, relationnel et communautaire : la qualité du vivre ensemble, le racisme, la discrimination, le sentiment d'appartenance à la société québécoise, la conscience identitaire, la perception positive ou négative de l'Autre... Certaines des études répertoriées indiquent par ailleurs l'émergence récente d'une association entre des variables identitaires et la légitimation de la violence envers des personnes considérées comme appartenant à d'autres groupes. Ces dernières études suggèrent qu'une aggravation des tensions intergroupes se traduirait par une augmentation des crimes et incidents haineux et pourrait même encourager des formes d'extrémisme violent.

Globalement, il ressort des données disponibles au sujet des bénéfices et des risques associés au projet de loi sur la laïcité que celui-ci comporte des **risques non négligeables en termes de santé des individus (détresse psychologique et violence) et des relations intergroupes (discrimination, conflits sociaux)**. Les bénéfices demeurant pour l'instant inconnus, nous recommandons au gouvernement de procéder à des **études supplémentaires** ciblées pour les documenter, **avant** l'adoption de la loi. Si le gouvernement décide tout de même d'assumer ces risques en toute connaissance de cause et dans l'attente de bénéfices espérés, nous recommandons alors un **monitoring serré et continu** des relations intergroupes, de la discrimination et des crimes et incidents haineux associés au présent contexte social afin de pouvoir essayer de mitiger par d'autres mesures ces effets négatifs probables.